

Le contrat de travail à durée indéterminée CDI

Les clauses essentielles

- Les parties
- La rémunération
- Les congés payés
- La convention collective applicable
- La durée du contrat
- La date d'effet du contrat
- Le poste

Les CDI spécifiques

Le CDI
d'opération

Le CDI
intérimaire

Les clauses spécifiques

- La clause de période d'essai
- La clause de non-concurrence
- La clause d'exclusivité
- La clause de quota
- La clause de mobilité
- La clause de dédit-formation

Conditions de validité,
mise en œuvre et effets

Toute atteinte à une liberté doit être :

- justifiée par un intérêt légitime
- proportionnée au but recherché